



CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Appel au titre de l'année 2020

Entreprises de moins de 11 salariés

Echéance du 28/02/2021

**Versement obligatoire
au plus tard le 28 février 2021**

Déclaration en ligne

**Connectez-vous avec vos codes
d'accès habituels :**

- Rendez-vous sur www.ocapiat.fr
verser mes contributions

**Vous ne disposez pas encore de codes
d'accès au service en ligne d'OCAPIAT :**

- 1 - Rendez-vous sur www.ocapiat.fr
- 2 - Cliquez sur le lien *Déclarez en ligne mes contributions*
- 3 - Cliquez sur le lien *Créer un compte* (adresse mail + mot de passe)
- 4 - Utilisez les informations de connexion (identifiant, clé web) reçues par mail ou par courrier

INFORMATIONS SUR VOTRE ENTREPRISE (OBLIGATOIRES)

Raison sociale Adresse Code postal - Ville		
N° d'adhérent		
N° SIRET		
CCN-IDCC	Code NAF	
Effectif moyen (ETP)	Effectif au 31/12/2020	Hommes Femmes
Année de 1 ^{er} franchissement du seuil de 11 salariés		
L'entreprise est-elle assujettie à la TVA ? TVA partielle Taux de déductibilité à préciser	OUI	NON
L'entreprise est-elle assujettie à la Taxe d'Apprentissage ?	OUI	NON
Contact	Téléphone	
E-mail		

CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE (MSB TOTALE)

Masse Salariale Brute totale 2020 (MSB)	<input type="text"/>	x 0,55% ⁽¹⁾	=	A	€
Si prélèvement MSA, reporter le montant à déduire				B	€
TVA (uniquement pour les entreprises assujetties) ⁽²⁾ (A - B x TVA <input type="text"/> %)			=	C	€
Contribution Formation Professionnelle due (A - B + C)			=	D	€

⚠ Pour la branche Pêche professionnelle Maritime et Cultures Marines, minimum obligatoire à verser : 35€ HT

CONTRIBUTION APPRENTISSAGE (MSB ASSUJETTIE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE)

Si vous êtes assujetti à la taxe d'apprentissage mais exonéré car embauche d'au moins 1 apprenti et MSB < à 6 SMIC, **cochez la case**
Si vous êtes redevable de la contribution apprentissage, calculez la contribution :

MSB 2020 hors Alsace - Moselle	<input type="text"/>	x (87 % x 0,68 %)	=	E	€
MSB 2020 Alsace, Moselle	<input type="text"/>	x 0,44 %	=	F	€
Eventuelles déductions dépenses apprentissages éligibles ⁽³⁾			=	G	€
Contribution apprentissage due (E + F - G)			=	H	€

CONTRIBUTION CPF CDD (MSB CDD)

Masse Salariale Brute CDD 2020 (MSB)	<input type="text"/>	x 1 %	=	I	€
Si prélèvement MSA, reporter le montant à déduire				J	€
TVA (uniquement pour les entreprises assujetties) ⁽²⁾ (I - J x TVA <input type="text"/> %)			=	K	€
Contribution CPF / CDD due (I - J + K)			=	L	€

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES DE BRANCHES (MSB BRANCHE)

Pour vérifier si vous êtes concernés par des contributions conventionnelles de branche, voir au verso le tableau et reporter vos taux.

Masse Salariale Brute Branches 2020 (MSB Branche n°1)	<input type="text"/>	x <input type="text"/> %	=	M	€
Masse Salariale Brute Branches 2020 (MSB Branche n°2)	<input type="text"/>	x <input type="text"/> %	=	N	€
TVA (uniquement pour les entreprises assujetties) ⁽²⁾ (M + N x TVA <input type="text"/> %)			=	O	€
Contributions conventionnelles dues (M + N + O)			=	P	€

TOTAL A VERSER AU 28/02/2021

Total contributions dues TTC (D + H + L + P)

= Q

€

(1) Si franchissement de seuil de 11 salariés en 2016, appliquer 0,90 %. Si franchissement de seuil de + 11 salariés en 2017, appliquer 0,70%.

(2) Taux TVA 20% / 8,5% / 0% selon votre localisation.

Si vous êtes assujéti partiellement, multiplier le taux de TVA par votre taux de déductibilité (exemple pour une entreprise de la métropole ayant un taux de déductibilité de 4%, calcul à appliquer : 4% x 20% = 0,8%).

(3) Décret n° 2019-1438 du 23 décembre 2019 relatif aux modalités de déductions de la taxe d'apprentissage et au niveau d'activité des organismes agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

MODE DE RÈGLEMENT

⚠ Compte-tenu du contexte lié à la COVID 19, nous vous invitons à privilégier un règlement par virement ou prélèvement. Ces modalités vous permettent d'effectuer votre règlement en toute sécurité. Quel que soit votre mode de paiement, veuillez impérativement faire un règlement distinct pour chacun des bordereaux (un bordereau = un paiement).

Par prélèvement SEPA

Uniquement sur la plateforme de télédéclaration

Par virement

Avec la mention obligatoire « N° adhérent ou à défaut n° siret - 20-M »

Nouveau ! Si vous ne déclarez pas en ligne, veuillez déposer impérativement votre bordereau validé sur ocapiat.fr (verser mes contributions / déposer mes bordereaux).

RIB à utiliser : IBAN : FR76 3007 6023 5212 5543 0020 001 - BIC NORDFRPP - CREDIT DU NORD

Indiquez la date de virement

Par chèque (uniquement si le règlement par virement ou prélèvement est impossible)

A l'ordre de : **OCAPIAT** - Envoyez votre bordereau et votre chèque par voie postale.

Adresse postale
(uniquement pour vos contributions)

Pour le compte d'OCAPIAT :
Outsourcia - 23 rue Lavoisier - ZI n° 2 - La Madeleine
27000 Évreux

Besoin d'aide ?

contributionsFP@ocapiat.fr

01 40 19 41 70

Les informations nominatives et financières contenues dans le présent document sont exclusivement exploitées par OCAPIAT. En application de loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès d'OCAPIAT par voie postale ou à dpd@ocapiat.fr et vous référer aux mentions légales et politique de confidentialité d'OCAPIAT disponibles sur www.ocapiat.fr

Taux des contributions conventionnelles de branche pour OCAPIAT en 2020

Taux entreprises
de -11
salariés

Taux entreprises
11/49
salariés

Taux entreprises
50/299
salariés

Taux entreprises
300 salariés
et +

Contribution conventionnelle de branche

Libellé de la branche

Num. IDCC CCN

Libellé de la branche	Num. IDCC CCN	Taux entreprises de -11 salariés	Taux entreprises 11/49 salariés	Taux entreprises 50/299 salariés	Taux entreprises 300 salariés et +
Maisons familiales rurales	7508	0,60%	0,80%	0,90%	1,00%
Industries Viandes	1534	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
Coopératives 5 Branches	7002	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Coopératives Insémination Animale	7021	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Coopératives Bétail et Viande	7001	0,00%	0,08%	0,08%	0,08%
Négoce produits du sol et produits connexes	1077	0,00%	0,10%	0,25%	0,25%
Pêche professionnelle Maritime	5619	0,15%	0,30%	0,60%	0,60%
Cultures Marines - Conchyliculture	7019	0,00%	0,60%	0,60%	0,60%